

PROPOSITION DE RÉOLUTION

RELATIVE AUX PROBLÈMES QUE L'ON RENCONTRE DANS LA COUR DE RÉCRÉATION
(REJET, ENNUI, VIOLENCE)

DÉVELOPPEMENTS

Nous décidons de choisir cette proposition de résolution car elle reflète ce que nous vivons dans la cour de récréation presque chaque jour. C'est un sujet qui nous touche.

Beaucoup d'élèves se plaignent de disputes, de rejet et de moqueries. Il ne faut pas que ce type de problème s'aggrave car cela peut affecter très fort les élèves.

Nous nous rendons compte que tout le monde est concerné (la victime, le témoin ou la personne qui fait du mal). Nous sommes tous responsables du bien vivre dans la cour de récréation.

Nous avons envie de plus de convivialité.

Nous voulons également que les plus petits prennent exemple sur nous d'un point de vue positif.

Par cette proposition de résolution, nous trouvons des solutions au rejet, à la violence et à l'ennui lors des récréations.

ARTICLE 1 : RENFORCER LES PROJETS DISTINCTS DANS LA COUR

Pour tenter de mettre fin aux problèmes dans la cour de récréation, nous voulons instaurer différentes zones. Des couleurs définiront celles-ci.

Nous proposons également un lien entre les élèves tel le parrainage.

Nous élirons aussi des délégués pour mener à bien les différents projets. Ceux-ci seront chargés de représenter les élèves auprès des adultes responsables de l'école.

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE JEUX DE SOCIÉTÉ

Quand il fait beau (pas de pluie ni trop de vent), les enfants peuvent apporter un jeu de société de leur maison ou de leur classe et jouer avec durant le temps de midi.

Ils jouent sur les tables prévues à cet effet dans le champ de foire.

Une personne est responsable du jeu pour vérifier son contenu après l'utilisation.

Quand le jeu est entamé, personne ne peut venir se rajouter au cours de la partie.

À cet endroit, il est également possible d'apporter du matériel pour dessiner, colorier, écrire.

Quand cette zone sera 'ouverte' un élève sera responsable de sa bonne tenue (vérification de l'ordre et de la propreté).

ARTICLE 3 : MISE EN PLACE D'UNE ZONE FOOTBALL

Quand il fait beau (pelouse non mouillée), les enfants peuvent jouer au football dans la pelouse.

Il y a 2 terrains de foot. Ceux-ci sont répartis par cycle. Sur chacun des terrains, les enfants s'organisent pour jouer ensemble ou pour se partager les goals.

Un élève sera désigné pour être l'arbitre. Il sera là pour signaler les fautes et pour éviter les bagarres.

ARTICLE 4 : MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE BASKET

Les enfants ont la possibilité de jouer au basket sur le terrain qui leur est dédié. Soit ils jouent ensemble avec les 2 panneaux, soit ils se partagent ceux-ci.

ARTICLE 5 : MISE EN PLACE D'UNE ZONE « JEUX DIVERS »

Il y a 2 responsables par semaine pour vérifier que le matériel de cette zone est correctement rangé et récupéré. Une liste des objets sera établie.

Les responsables ne sont pas imposés mais se portent volontaires.

Dans cette zone, les enfants peuvent jouer avec une balle en plastique, des cordes à sauter, des élastiques, des raquettes de badminton, des diabolos, ...

ARTICLE 6 : MISE EN PLACE D'UNE ZONE LIBRE

Dans cette zone, les enfants jouent à ce qu'ils veulent (touche-touche, ...)

Article 7 : MISE EN PLACE d'une zone de repos

Dans cette zone, les enfants peuvent se retrouver pour parler, se reposer...

ARTICLE 8 : SANCTIONS PRÉVUES EN CAS DE NON-RESPECT DANS LES DIFFÉRENTES ZONES

Les enfants doivent respecter la charte établie.

En cas de non-respect, la première fois, l'élève aura un avertissement.

La deuxième fois, l'élève sera exclu de la zone dans laquelle il posait problème pour un délai à déterminer.

ARTICLE 9 : MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE PARRAINAGE

Afin de renforcer les liens entre les enfants et pour permettre à TOUS les enfants de trouver leur place au sein de l'école, un système de parrainage est instauré.

Les élèves de 6^{ème} primaire deviennent parrains soit d'un nouvel élève soit d'un élève de 3^{ème} primaire (qui arrive dans la cour des grands).

Dès la rentrée scolaire de septembre, les enfants seront réunis.

Un professeur piochera un 'nouvel' élève. Durant toute l'année scolaire, l'élève de 6^{ème} s'engage à prendre soin de son filleul. Il lui présentera l'établissement. Il sera une personne ressource en cas de problème ou de mise à l'écart.

L'élève de 6^{ème} sera vigilant vis-à-vis de son filleul pour qu'il soit toujours bien intégré et qu'il ne soit pas en difficulté. Une relation de confiance s'instaurera.

ARTICLE 10 : MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE DÉLÉGUÉ

Depuis la première primaire et jusque la sixième, les élèves élisent 2 délégués au sein de leur année.

Ils sont élus pour un trimestre. Ce mandat est renouvelable.

Les délégués se réunissent une fois par mois pour discuter de projets ou d'activités à mener au sein de l'établissement. Ils évoqueront également les problèmes rencontrés et feront le point sur les zones de la cour de récréation ainsi que le parrainage.

Un professeur ou deux seront présents pour aider les enfants à mener à bien cette réunion.

Les élèves de 6^{ème} primaire de l'école Abbé Noël d'Eghezée